



PROCÈS-VERBAL
de la réunion du conseil d'établissement
du lundi 17 janvier 2022, à 19 h,
via Teams

Parents :

Nom :	Présent
Claude Beaulieu	<input checked="" type="checkbox"/>
Martin Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/>
Marie-Lyne Cayouette	<input checked="" type="checkbox"/>
Michel Marcotte	<input checked="" type="checkbox"/>
Marie-Claude Milord	<input checked="" type="checkbox"/>
Renée Redmond	<input type="checkbox"/>
Virginie Ruel	<input type="checkbox"/>
Cindy Simard	<input checked="" type="checkbox"/>

Enseignants :

Virginie Filion	<input checked="" type="checkbox"/>
Jérôme Lebel	<input checked="" type="checkbox"/>
Steve Leblond	<input checked="" type="checkbox"/>
Julie Malenfant	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian Roussel	<input checked="" type="checkbox"/>

Direction :

Benjamin Paradis	<input checked="" type="checkbox"/>
------------------	-------------------------------------

Professionnel :

Catherine Morin	<input checked="" type="checkbox"/>
Sophie Dufour (substitut)	<input type="checkbox"/>

Soutien :

Mélissa Albert	<input checked="" type="checkbox"/>
Anik Martin	<input type="checkbox"/>

Élèves :

Flavie Couturier (Vincent Bouchard, subst.)	<input type="checkbox"/>
Emmie Lapointe (Emmy Dumont, subst.)	<input type="checkbox"/>

Membre de la communauté :

Édith Samson	<input type="checkbox"/>
--------------	--------------------------

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté la régularité de l'assemblée, M. Bouchard débute la réunion.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ajouts

Aucun ajout.

2.2 Point 10 Autres points, ouvert ou fermé

Il est proposé par M. Claude Beaulieu que l'ordre du jour soit accepté et que le point 10. *Autres points* demeure ouvert.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2021-2022-0013

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2021

Le procès-verbal a été envoyé et lu avant la rencontre. Mme Julie Malenfant propose l'adoption du procès-verbal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2021-2022-0014

3.2 Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

5. SUJETS POUR ADOPTION

Aucun sujet pour adoption.

6. SUJETS POUR APPROBATION

6.1 Activités et dérangements pédagogiques

Point	Date	Type	Élèves / degré	Activité	Responsable(s)	Préautorisation Date / initiales
6.1.1	8 février 2022	VS	18 élèves de PAI	Visite de l'entreprise VERBOIS	Louis-Charles Gosselin	2022-01-10/MEO
6.1.2	2 février pm et 18 février am	VS	17 + 24 élèves de PRÉ, CCC et PCA	Patinoire St-Patrice	Maud Alexandre	2021-12-14/CL
6.1.3	18 mars am et 22 mars am	VS	28 + 27 élèves de PÉI 2	Projet interdisciplinaire secondaire 2 : pluviomètre	Valérie Bélanger	2021-12-15/CL
6.1.4	24, 25, 26 et 27 mai 2022	VS	82 élèves d'Exploration 1 ^{re} secondaire	Les îles de l'estuaire	Chloé Dufour et Myriam Cloutier	2021-12-14/CL
6.1.5	2 au 5 juin 2022	VS/ DP	38 élèves de PÉI 5	Voyage des finissants PÉI dans les Maritimes	Valérie Bélanger	2021-12-15/CL

Mme Virginie Filion propose que les activités soient approuvées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2021-2022-0015

6.2 Grille-matières 2022-2023

Les changements faits à la grille-matières 2022-2023 sont surlignés en jaune dans le document acheminé aux membres avant la rencontre. M. Paradis explique les principales modifications :

- Le cours de math CST 5 : passe de six à quatre périodes. Un cours local sera créé avec les deux périodes ainsi libérées, ce qui nous permettra d'offrir deux périodes d'aide dans l'une ou l'autre des matières.
- En adaptation scolaire, les mathématiques et le français seront à sept périodes plutôt qu'à huit afin de pouvoir permettre deux périodes d'atelier.
- Le programme DIP a été ajouté officiellement dans la grille-matières.

Il est proposé par M. Claude Beaulieu que le point soit accepté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2021-2022-0016

7. SUJETS POUR CONSULTATION

7.1 Plan triennal et acte d'établissement

Comme nous n'avons pas reçu les documents, ce point est reporté.

8. POINTS DE LA DIRECTION

8.1 Règles et critères d'inscription des élèves

M. Paradis présente le document aux membres. Il mentionne que les élèves hors CSS vont recevoir leur confirmation d'inscription à la fin de l'année scolaire 2021-2022, et ce, malgré la demande récurrente de l'école pour que ce délai soit moins long.

8.2 Fin d'étape

Les écoles ont la possibilité de déplacer la date de fin d'étape à une date ultérieure. Les enseignants de l'ESRDL ont été consultés et la majorité a décidé de ne rien changer.

Cependant, les enseignants auront trois jours supplémentaires pour saisir leurs notes dans GPI.

Les rencontres de bulletin sont maintenues les 27 janvier en soirée et 28 janvier toute la journée. Seulement les parents d'élèves ciblés seront rencontrés. Toutefois, les autres parents qui en ressentent le besoin pourront demander une rencontre avec le tuteur ou un enseignant en particulier.

Les résultats seront publiés sur Mozaïk dès le 2 février.

8.3 Achat de billets du spectacle AlcoholicA refusé par le Service des ressources financières

La demande a été refusée, car selon les normes du CSS concernant les budgets des CÉ, ce genre de dépenses ne fait pas partie des encadrements.

8.4 Présence à l'école des élèves du CAF

Comme il n'est pas possible de donner des cours en ligne aux élèves du CAF, ceux-ci sont à l'école depuis le 6 janvier avec leurs enseignant(e)s et PEH.

8.5 Télétravail et cours en ligne

Du 6 au 14 janvier, le télétravail était obligatoire pour tous les employés qui pouvaient fournir une pleine prestation de travail à partir de la maison.

Une analyse de l'assiduité des élèves aux cours en ligne pour la période du 6 au 14 janvier sera faite dans les prochains jours.

8.6 Retour des employés en présentiel

Tous les élèves et les employés qui ne sont pas en isolement reviendront en présence à l'école dès demain. Nous devons les accueillir aujourd'hui, mais il y a eu fermeture d'école en raison des mauvaises conditions climatiques.

9. RAPPORTS

Aucun.

10. AUTRES POINTS

Aucun.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 20 h par M. Bouchard.

Le président,

Le directeur,

Martin Bouchard

Benjamin Paradis

Rédigé par : Mélissa Albert, secrétaire